

Naissance de la Loi sur l'égalité en bref

La Constitution fédérale (www.admin.ch/ch/f/rs/101/index.html) garantit l'égalité entre les femmes et les hommes et le droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale depuis 1981 seulement.

L'idée de ce nouvel article constitutionnel est née en 1975, Année internationale de la femme. Tenu à cette occasion, le quatrième Congrès des femmes suisses a décidé de lancer une initiative populaire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ayant abouti, l'initiative a été déposée en 1976. Le Conseil fédéral a rédigé un contre-projet (plus modéré) ayant plus de chance de trouver grâce devant le peuple. Face à cette pression, le comité d'initiative a retiré son texte et le contre-projet a été accepté le 14 juin 1981 par le peuple.

Cet article constitutionnel a permis de modifier certaines lois, comme le droit matrimonial et du divorce, mais a aussi servi de prétexte pour attaquer les « privilèges » des femmes, comme la retraite plus tôt que les hommes ou l'exemption de l'obligation de servir dans les sapeurs-pompiers.

En matière d'égalité des salaires, la situation n'a guère évolué après l'adoption de l'article constitutionnel. Entre 1981 et 1990, l'écart entre les salaires féminins et les salaires masculins ne s'est réduit que de 1 % environ, passant en moyenne de 29 à 28 %. Les travailleuses de l'horlogerie dans la Vallée de Joux en savent quelque chose : plus de 90 % d'entre elles touchaient un bas salaire et une femme affichant 20 ans d'expérience gagnait souvent moins que son jeune collègue qu'elle formait.

Les femmes ont alors perdu patience : la question de l'égalité se trouvant dans une impasse, l'idée d'une grève des femmes a germé lors d'une soirée des travailleuses syndiquées. « Mieux qu'un rêve, une grève » : soutenu par la FTMH, et surtout par la présidente de l'époque Christiane Brunner, le mouvement a conquis les syndicats suisses avant de prendre une ampleur nationale, qui a surpris d'aucuns, et a été relayé par plus de 50 comités d'organisation locaux. Résultat : des centaines de milliers de femmes ont pris part à la grève des femmes du 14 juin 1991. L'élan donné à la cause de l'égalité allait permettre à une femme de siéger à nouveau au Conseil fédéral une année plus tard et entraîner la mise en chantier de la Loi sur l'égalité (www.admin.ch/ch/f/rs/c151_1.html), adoptée en 1995 dans la forme que nous lui connaissons encore actuellement et entrée en vigueur en 1996.